



INFORMATIONS ET INSCRIPTION : ENDURANCE STEWARD

Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen du steward Endurance. Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

Profils pour les officiels (principes)

Licence obligatoire

Une licence est en principe nécessaire pour accéder à l'activité d'officiel sportif. Les demandes de dérogation doivent être soumises à la formation des officiels Swiss Equestrian par le biais des associations membres concernées.

Conditions de nomination Endurance Steward

Pour accéder à l'échelon de fonction, il faut passer un examen. L'autorisation se compose d'expériences pratiques, de la fréquentation des cours correspondants ainsi que de la réussite d'un examen.

Le candidat doit suivre un cours de formation obligatoire et réussir l'examen qui s'ensuit.

Admission à l'examen Endurance Steward

Les critères suivants sont obligatoires :

- Membre d'une association reconnue par Swiss Equestrian
- Titulaire d'un brevet de Swiss Equestrian et expérience dans le sport d'endurance
- Maîtrise de deux langues nationales ou d'une langue nationale et de l'anglais, à l'oral et à l'écrit
- Disposition à officier lors d'au moins 2 manifestations d'endurance équestre par an

Examen

Les personnes qui remplissent les conditions d'examen adressent une demande au moyen de ce formulaire officiel à la Formation des officiels Swiss Equestrian.

Exercice de l'activité de fonctionnaire sportif

La poursuite de l'activité d'officiel sportif est soumise à un nombre minimum d'engagements annuels. Un officiel sportif qui n'exerce aucune activité pendant 4 ans est automatiquement radié de la liste des officiels.

Congé

Un Endurance Steward peut, sur demande, être mis en congé par la Formation des Officiels Swiss Equestrian, c'est-à-dire être dispensé des activités requises.

Si le congé dure plus de 4 ans, l'examen pour Endurance Stewards peut être exigé.

Définition Endurance Steward

Le Steward d'Endurance peut être utilisé comme Steward dans toutes les épreuves d'Endurance.

Restriction d'âge

L'activité de fonctionnaire sportif peut commencer l'année où l'on atteint l'âge de 25 ans et se termine à la fin de l'année où le fonctionnaire sportif atteint l'âge de 75 ans.

Publication

Les noms des Stewards Endurance seront publiés sur info.swiss-equestrian.ch.

Bases juridiques

Le Règlement de l'Ordre Juridique est applicable et la compétence du Tribunal Fédéral est expressément reconnue.

SWISS EQUESTRIAN

Postfach 726, Papiermühlestrasse 40 H, CH-3000 Bern 22
+41 (0)31 335 43 43, info@swiss-equestrian.ch, swiss-equestrian.ch



Nom :

Prénom :

Rue :

NPA / Lieu :

Numéro de licence :

Natel :

E-Mail :

Swiss Equestrian
Case postale 726
Papiermühlestrasse 40 H
3000 Bern 22

Inscription à l'examen : Endurance Steward

J'ai suivi le cours de formation pour stewards. Date : _____

Lieu et date : _____ Signature : _____